Les préconisations du CESE reprises dans la proposition de loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire

PUBLIÉ LE 04/02/2015

La proposition de loi présentée par le député Jean-Pierre Decool, modifiée en commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, mettait à l'honneur dans sa version initiale les préconisations du CESE formulées dans son avis « Favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et équilibrée ». Le CESE se félicite que le législateur se saisisse et débatte de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Il encourage le député Guillaume Garot, chargé par le Gouvernement d'une mission sur cet important sujet, à ouvrir de nouvelles pistes pour lever les blocages, qui persistent tout au long de la chaine alimentaire. Dans son avis rapporté par Thierry Damien et adopté le 28 janvier 2014, le CESE recommandait une sensibilisation collective au gaspillage alimentaire, des professionnels de la grande distribution aux consommateurs. Face à l'ampleur du gaspillage alimentaire alors qu'en parallèle 3,5 millions de Français bénéficient de l'aide alimentaire, le CESE mettait l'accent sur la nécessité d'optimiser les modes de consommation et d'améliorer l'étiquetage des denrées alimentaires. Préconisation phare, le CESE proposait de supprimer la date limite d'utilisation optimale (DLUO) des produits pour ne conserver que la date limite de consommation (DLC). DLC et DLUO sont souvent confondues par le consommateur, ce qui conduit en particulier à un gaspillage alimentaire très regrettable. Il s'agirait de ne retenir que la DLC pour les produits qui le justifient, c'est-à-dire ceux qui à une échéance à déterminer sont susceptibles de présenter un risque véritable pour la santé des consommateurs.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026